

# LE JOURNAL

## du SMITRED OUEST D'ARMOR

### NOVEMBRE 2017



**Jean-Yves MENOÜ**  
Président du Smitred Ouest d'Armor

## Édito

### Déchets = Ressources

En quelques années sur notre territoire, la gestion des déchets est devenue une véritable gestion des ressources, à savoir :

- des objets de réemploi pour nos associations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : Emmaüs, Amisep...
- des métaux précieux récupérés via la collecte séparative des déchets électriques, électroménagers et électroniques (or, cuivre, nickel, argent...)
- des matières premières pour nos industries : fourniture de matière pour les papeteries, de bois pour une usine bretonne de production de panneaux particules, de papier pour une entreprise morlaisienne de production de ouate de cellulose, des métaux pour la sidérurgie, des plastiques pour leur recyclage...
- des produits valorisables en agriculture : les composts végétaux, urbains...
- des combustibles : bois énergie pour les chaudières industrielles...
- de la production d'électricité émise sur le réseau,
- de la valorisation énergétique locale : réseau de chaleur pour les serres horticoles et légumières.

Au fil des années, tous les acteurs, habitants, commerçants, artisans et entreprises, des 118 communes de l'ouest des Côtes d'Armor sont entrés sans le savoir dans l'ère de l'économie circulaire pour la gestion de leurs déchets, préservant ainsi des ressources naturelles de la planète, privilégiant les circuits courts et recherchant une valeur ajoutée territoriale (environnement, emploi et économie). La récente publication des performances 2016 renforce encore nos résultats de 2015, déjà exceptionnels, et conforte notre territoire aux premiers rangs régional et national dans la valorisation des déchets.

Toutes les collectivités ont su se mobiliser dès les années 90 autour du projet multi-filières multi-déchets Valorys et faire de notre territoire un des pionniers de cette transition des déchets vers des ressources. Ainsi, la loi Transition Énergétique et Croissance Verte (LTECV) voulue par les pouvoirs publics est bien en marche sur l'aire du Smitred.

Bravo à tous !

*Fidèle à notre devise "construire un avenir propre et durable."  
Que le geste du tri soit porté toujours plus haut !*

**Jean-Yves MENOÜ**

## GESTION DES DÉCHETS, DES RESSOURCES

Quels coûts ?  
Quels financements ?



## Les PERFORMANCES 2016 du SMITRED



## Rappel des CONSIGNES de TRI

✉ SMITRED OUEST D'ARMOR - Site du Quelven - 22140 PLUZUNET

☎ 02 96 54 65 10

✉ communication@valorys.smitred.com

🖨 02 96 54 65 18

🌐 www.smitred.com

Le journal Valorys est une publication éditée par le Smitred Ouest d'Armor  
Directeur de publication : Jean-Yves Menou - Rédaction : Service communication du Smitred  
Conception - réalisation : Agence Be New 02 96 44 45 22 - Photos : Smitred - Eco-Emballages - Pixabay





# Gestion des déchets - Gestion des ressources

## Quels coûts ? Quels financements ?

Triant toujours plus, passant de l'élimination à de la valorisation, souvent les habitants s'interrogent sur le coût de toutes les filières et le montant de leur TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou leur REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Tout d'abord, force est de constater le vocable « Ordures Ménagères » est erroné, puisque désormais sous les terminologies TEOM et REOM se retrouvent la part de financement des collectivités pour la gestion de **tous les déchets** : déchets ménagers, encombrants, bois, végétaux, plâtre, gravats...

**La compétence « Collecte » comprend :** fourniture des éco-composteurs, des bacs individuels et collectifs, la collecte sélective, la collecte des ordures ménagères, les collectes spécifiques, les déchèteries... et de plus en plus les déchets inertes (gravats...).

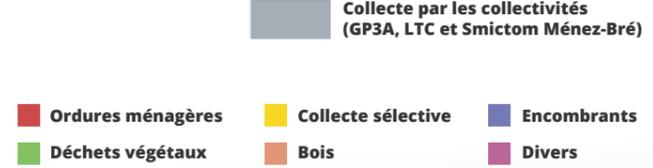
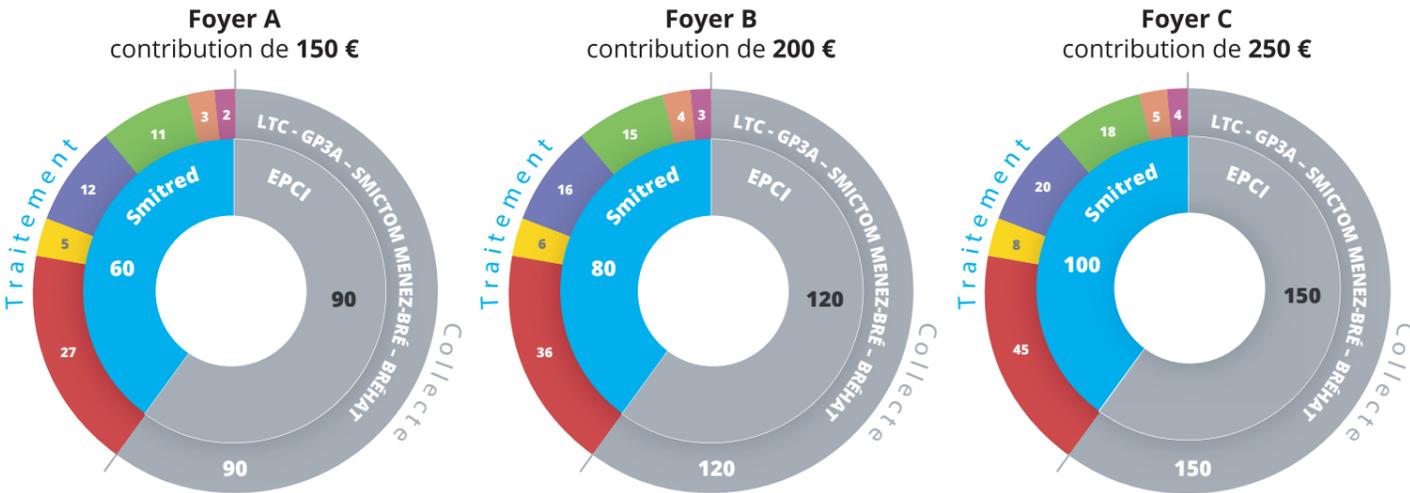
Par ailleurs, de nombreux éco-organismes ont été créés en France permettant de soutenir le recyclage et la valorisation : Eco-Emballages, Eco-Folio, Eco-Mobilier, DEEE, DASTRI, ECODDS... Ces éco-organismes apportent des soutiens financiers significatifs grâce à nos performances.

Par ailleurs, la gestion des déchets est régie règlementairement sous **deux compétences distinctes** « Collecte » et « Traitement ».

**La compétence « Traitement » est assurée par le SMITRED Ouest d'Armor**, qui est un syndicat mixte regroupant les collectivités assurant la collecte. Ce montage a permis de doter notre territoire d'un plan multi-filières multi-déchets bien connu sous l'appellation « Valorys » avec pour ambition de valoriser nos déchets et d'en faire des ressources, et donc de générer des recettes notamment par la vente de produits et matériaux provenant de nos déchets.

**Sachant que le poids budgétaire de la « Collecte » est de l'ordre de 60 % et de 40 % pour le « Traitement », dans les budgets de fonctionnement de nos collectivités adhérentes, il est possible de déterminer la contribution moyenne d'un foyer tant pour la « Collecte » que pour le « Traitement ».**

### EXEMPLES DE RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION FISCALE PAR FOYER ET PAR FILIÈRE (traitement)



En France, les contributions fiscales sont généralement les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payées par les habitants via leurs impôts fonciers. Il s'agit dans ce cas d'un impôt basé sur les valeurs locatives des propriétés bâties. Des collectivités font le choix d'instaurer des redevances (REOM) calculées sur la composition du foyer ou selon la pesée des déchets ou encore selon le nombre de levées du bac OMR avec une gestion souvent des plus complexes. Quelques collectivités décident de faire supporter le financement sur leur budget général, avec une comptabilité analytique « Déchets ».

Concernant le SMITRED, les graphiques ci-contre donnent une indication de répartition des modes de financements des principales filières de traitement :

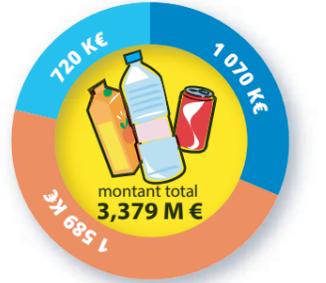
- Soutiens des éco-organismes : Eco-Emballages devenu CITEO, Eco-Folio, Eco-Mobilier, DEEE, DASTRI, ECODDS...
- Vente de produits, chaleur, électricité
- Financement par les usagers (TEOM, REOM...)

### DÉCHETS VÉGÉTAUX



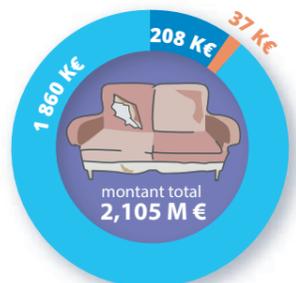
Valorisation ; compost amendement Bio + de 4 000 ha/an

### COLLECTE SÉLECTIVE



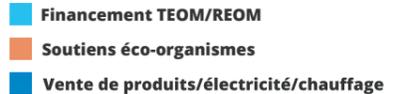
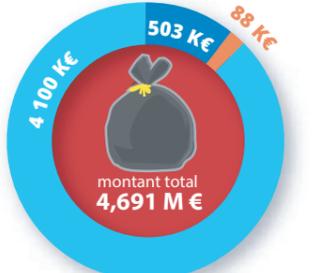
Valorisation matière : Verre : 9 571 tonnes - Papiers : 5 592 t - Cartons : 3 932 t - Plastiques : 1 582 t

### ENCOMBRANTS



Valorisation énergétique : Production électricité : 18 000 MW/h/an - Chaleur produite : 70 000 MW/h/an

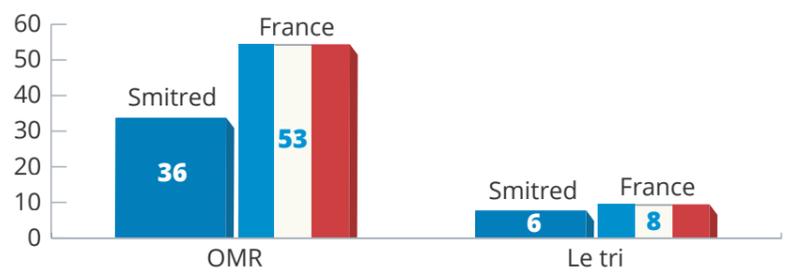
### ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Le graphique ci-dessous montre le coût moyen par foyer pour le traitement des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective. C'est bien grâce à l'effort du tri de chaque habitant, à nos performances globales et au plan multi-déchets multi-filières « VALORYS » que nos coûts de traitement se maintiennent à des montants des plus raisonnables par foyer fiscal par rapport au plan national :

### COÛT MOYEN DU TRAITEMENT EN FRANCE PAR FOYER FISCAL

(Source ADEME 2016)



Bien entendu, chacun aimerait encore que cela lui coûte moins cher, mais constatons aussi que sans nos gestes de tri sur tous les types de déchets, les contribuables verraient leur participation augmentée de plus de 40 %.

Cessons de dire « plus je trie plus je paie » mais poursuivons nos efforts pour « Trier toujours plus, pour éviter des coûts plus élevés »

# Les performances 2016 du SMITRED



## Taux de recyclage des emballages 2016

**SMITRED**  
80,6 %

74 % en 2015

**NATIONAL**  
68 %

67 % en 2015

soit plus de 6 % sur le SMITRED  
contre plus 1 % au niveau national



## Le tri des emballages 2016

**SMITRED**  
85,8 kg/an/hbt

83,1 kg en 2015

**NATIONAL**  
47,6 kg/an/hbt

soit 2,7 kg en plus par habitant en 1 an

## Rappel des consignes de tri !

**PAS**  
de  
**SACS NOIRS**  
dans le  
**BAC JAUNE**

Ne jamais utiliser de sacs noirs pour  
mettre de la collecte sélective.

Ne jamais mettre de sacs d'ordures  
ménagères dans le bac de la collecte  
sélective, attention aux erreurs !



### Les petits nouveaux



**PAPIER ALUMINIUM,**  
paquets de café et capsules,  
tubes métalliques,  
blisters de médicaments,  
petits emballages en alu...



Emballages  
et briques  
alimentaires



Emballages  
métalliques



Bouteilles  
et flacons  
plastiques



Papiers,  
journaux,  
magazines

## + Tous les emballages



Les **OBJETS** en plastique  
ne se trient pas

(à jeter dans la benne encombrants en déchèterie)



**Couches-culottes, essuie-tout, cotons-tiges, papiers souillés ou gras...**

à jeter dans votre bac d'ordures ménagères



**Pas d'ENCOMBRANTS**  
dans le bac jaune

(à jeter dans la benne encombrants  
en déchèterie)

**Tubulures, sondes médicales**  
(patients en auto-traitement)

à jeter dans votre bac d'ordures ménagères

